

LOCABOAT holidays®
Le voyage est la plus belle destination



Tarifs de location 2018



1

Nos offres permanentes

Offres cumulables à hauteur de 20%, valables pour les séjours d'une semaine minimum.



Réservation anticipée

- 7% de réduction pour toute confirmation avant le 15 novembre 2017
- 5% de réduction pour toute réservation effectuée avant le 31 décembre 2017
- 3% de réduction pour toute confirmation avant le 31 janvier 2018



NOUVEAU

Remise famille

- 10% de réduction pour tout équipage comprenant 1 enfant ou plus âgé de moins de 18 ans



Remise couple

- 10% de réduction pour tout équipage composé de 2 adultes seulement



Remise long séjour

- 10% de réduction pour les séjours de 28 jours et plus
- 7% de réduction pour les séjours de 21 à 27 jours
- 5% de réduction pour les séjours de 14 à 20 jours
- 3% de réduction pour les séjours de 10 à 13 jours



Remise flottille

- 5% de réduction pour toute réservation simultanée de 2 bateaux minimum

2

Nos formules de séjours

Séjours d'une semaine et plus

SÉJOUR UNE SEMAINE

- > Départ : lundi, vendredi, samedi entre 14h et 18h
- > Retour : lundi, vendredi, samedi entre 8h et 9h
- > En Irlande :
 - Départ : mercredi, samedi entre 14h et 18h
 - Retour : mercredi, samedi entre 8h et 9h

SÉJOUR 10 ET 17 JOURS

- > Départ : vendredi entre 14h et 18h
- > Retour : lundi entre 8h et 9h
- > En Irlande :
 - Départ : mercredi entre 14h et 18h
 - Retour : samedi entre 8h et 9h

SÉJOUR 11 ET 18 JOURS

- > Départ : lundi entre 14h et 18h
- > Retour : vendredi entre 8h et 9h
- > En Irlande :
 - Départ : samedi entre 14h et 18h
 - Retour : mercredi entre 8h et 9h

Week-ends & courts séjours

Sur demande et selon disponibilités

WEEK-END

- > Départ : vendredi entre 14h et 18h
- > Retour : dimanche 18h ou lundi entre 8h et 9h
- > Prix = 50% du prix de la semaine

WEEK-END PROLONGÉS

- > Uniquement pour les week-ends de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu (voir calendrier page 6)
- > 5 jours : 90% du prix de la période en cours
- > 4 jours : 80% du prix de la période en cours
- > 3 jours : 70% du prix de la période en cours
- > Départ entre 14-18h - Retour à 18h ou le jour suivant à 9h

MINI-SEMAINE

- > Départ : lundi entre 14h et 18h
- > Retour : vendredi entre 8h et 9h
- > Prix = 4 jours supplémentaires

COURTS SÉJOURS TOUT COMPRIS

- > Des courts séjours de 2 à 4 nuits
- > Réservable 4 semaines avant le départ uniquement
- > Des prix exceptionnels jusqu'à -50% par rapport aux tarifs catalogue
- > Une offre tout compris pour partir l'esprit léger, avec les services suivants inclus :
 - Le carburant
 - Le forfait ménage
 - Le guide fluvial
 - Un kit de départ

Greenbreaks
By **LOCABOAT** holidays

Nos tarifs de location

LES TARIFS COMPRENNENT

- ✓ **La location du bateau avec son équipement**, sa vaisselle, sa literie et le linge de toilette
- ✓ **Le péage de navigation** dû aux autorités
- ✓ **L'assurance** du bateau
- ✓ **Un réservoir de gaz** de 12 ou 13 kg selon les pays (1^{ère} bouteille offerte, les suivantes sont payantes)
- ✓ **Le Livre du Capitaine**
- ✓ **L'initiation à la navigation** le jour du départ
- ✓ **L'assistance technique 7j/7** aux heures ouvrables

FRANCE - ITALIE - HOLLANDE

PÉRIODES		A			B			C			D			E		
		16.03.2018 - 19.04.2018 12.10.2018 - 05.11.2018			20.04.2018 - 17.05.2018 14.09.2018 - 11.10.2018			18.05.2018 - 21.06.2018 31.08.2018 - 13.09.2018			22.06.2018 - 12.07.2018 17.08.2018 - 30.08.2018			13.07.2018 - 16.08.2018		
		Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE									
Pénichettes Classique®																
P.935	2/5 pers.	924	132	462	1 218	174	609	1 456	208	728	1 687	241	843	1 876	268	938
P.935W	2/5 pers.	994	142	497	1 330	190	665	1 575	225	787	1 799	257	899	1 988	284	994
P.1107W	4/7 pers.	1 071	153	535	1 442	206	721	1 715	245	857	1 981	283	990	2 142	306	1 071
P.1106FB	3/7 pers.	1 218	174	609	1 610	230	805	1 855	265	927	2 079	297	1 039	2 310	330	1 155
Pénichettes Terrasse®																
P.1120R	4/6 pers.	1 659	237	829	2 044	292	1 022	2 352	336	1 176	2 625	375	1 312	2 891	413	1 445
P.1260R	6/10 pers.	2 184	312	1 092	2 576	368	1 288	2 842	406	1 421	3 150	450	1 575	3 416	488	1 708
P.1500R	8/12 pers.	2 415	345	1 207	2 877	411	1 438	3 185	455	1 592	3 479	497	1 739	3 787	541	1 893
Pénichettes Évolution®																
P.950E	4 pers.	1 610	230	805	1 960	280	980	2 240	320	1 120	2 450	350	1 225	2 765	395	1 382
Pénichettes Flying Bridge®																
P.1022FB	2/3 pers.	1 862	266	931	2 212	316	1 106	2 520	360	1 260	2 793	399	1 396	3 094	442	1 547
P.1020FB	3/5 pers.	1 862	266	931	2 212	316	1 106	2 520	360	1 260	2 793	399	1 396	3 094	442	1 547
P.1160FB	4/7 pers.	2 030	290	1 015	2 380	340	1 190	2 723	389	1 361	2 961	423	1 480	3 227	461	1 613
P.1165FB	4/7 pers.	2 184	312	1 092	2 541	363	1 270	2 842	406	1 421	3 108	444	1 554	3 381	483	1 690
P.1180FB	6/7 pers.	2 338	334	1 169	2 695	385	1 347	3 017	431	1 508	3 339	477	1 669	3 626	518	1 813
P.1400FB	6/9 pers.	2 716	388	1 358	3 073	439	1 536	3 563	509	1 781	3 899	557	1 949	4 200	600	2 100
P.1500FB	8/12 pers.	3 234	462	1 617	3 738	534	1 869	4 186	598	2 093	4 529	647	2 264	4 977	711	2 488
Europa																
E.400	3/4 pers.	2 219	317	1 109	2 611	373	1 305	2 919	417	1 459	3 262	466	1 631	3 528	504	1 764
E.600	5/6 pers.	2 485	355	1 242	2 877	411	1 438	3 185	455	1 592	3 563	509	1 781	3 857	551	1 928
Linszen																
34.9GS	4/6 pers.	2 219	317	1 109	2 646	378	1 323	2 982	426	1 491	3 290	470	1 645	3 591	513	1 795
New Con Fly*																
New Con Fly*	4/6 pers.	1 295	185	740	1 470	210	840	1 638	234	936	1 806	258	1 032	1 967	281	1 124

*New Con Fly uniquement en Italie

Une semaine = 7 jours

Lorsque le séjour chevauche deux périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de jours dans chaque période

Prix de location en euro

ALLEMAGNE - POLOGNE

PÉRIODES		A			B			C			D			E		
		16.03.2018 - 19.04.2018 12.10.2018 - 05.11.2018			20.04.2018 - 17.05.2018 14.09.2018 - 11.10.2018			18.05.2018 - 21.06.2018 31.08.2018 - 13.09.2018			22.06.2018 - 12.07.2018 17.08.2018 - 30.08.2018			13.07.2018 - 16.08.2018		
		Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE									
Pénichettes Classique®																
P.935W	2/5 pers.	959	137	479	1 183	169	591	1 575	225	787	1 799	257	899	1 918	274	959
P.1107W	4/7 pers.	1 036	148	518	1 330	190	665	1 715	245	857	1 911	273	955	2 093	299	1 046
P.1106FB	3/7 pers.	1 106	158	553	1 407	201	703	1 806	258	903	2 037	291	1 018	2 205	315	1 102
Pénichettes Terrasse®																
P.1120R	4/6 pers.	1 393	199	696	1 785	255	892	2 212	316	1 106	2 478	354	1 239	2 667	381	1 333
P.1260R	6/10 pers.	1 624	232	812	2 212	316	1 106	2 590	370	1 295	2 821	403	1 410	3 045	435	1 522
P.1500R	8/12 pers.	1 897	271	948	2 478	354	1 239	2 933	419	1 466	3 199	457	1 599	3 423	489	1 711
Pénichettes Évolution®																
P.950E	4 pers.	1 365	195	682	1 715	245	857	2 100	300	1 050	2 310	330	1 155	2 555	365	1 277
Pénichettes Flying Bridge®																
P.1020FB	3/5 pers.	1 624	232	812	1 911	273	955	2 324	332	1 162	2 597	371	1 298	2 828	404	1 414
P.1165FB	4/7 pers.	1 806	258	903	2 128	304	1 064	2 513	359	1 256	2 821	403	1 410	3 045	435	1 522
P.1180FB	6/7 pers.	1 995	285	997	2 282	326	1 141	2 709	387	1 354	2 996	428	1 498	3 213	459	1 606
P.1400FB	6/9 pers.	2 415	345	1 207	2 926	418	1 463	3 409	487	1 704	3 752	536	1 876	4 060	580	2 030
P.1500FB	8/12 pers.	2 849	407	1 424	3 437	491	1 718	4 046	578	2 023	4 382	626	2 191	4 795	685	2 397
Europa																
E.400	3/4 pers.	1 925	275	962	2 205	315	1 102	2 765	395	1 382	2 996	428	1 498	3 269	467	1 634
E.600	5/6 pers.	2 065	295	1 032	2 478	354	1 239	2 933	419	1 466	3 199	457	1 599	3 542	506	1 771
E.700	5/6 pers.	2 807	401	1 403	3 213	459	1 606	3 850	550	1 925	3 983	569	1 991	4 235	605	2 117

IRLANDE

PÉRIODES		A			B			C			D			E		
		16.03.2018 - 19.04.2018 12.10.2018 - 05.11.2018			20.04.2018 - 17.05.2018 14.09.2018 - 11.10.2018			18.05.2018 - 21.06.2018 31.08.2018 - 13.09.2018			22.06.2018 - 12.07.2018 17.08.2018 - 30.08.2018			13.07.2018 - 16.08.2018		
		Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE
Pénichettes Classique®																
P.935W	2/5 pers.	784	112	392	1 008	144	504	1 155	165	577	1 498	214	749	1 694	242	847
P.1107W	4/7 pers.	889	127	444	1 113	159	556	1 302	186	651	1 645	235	822	1 841	263	920
Pénichettes Terrasse®																
P.1120R	4/6 pers.	1 099	157	549	1 484	212	742	1 568	224	784	2 065	295	1 032	2 219	317	1 109
P.1500R	8/12 pers.	1 743	249	871	2 422	346	1 211	2 807	401	1 403	3 192	456	1 596	3 416	488	1 708
Pénichettes Flying Bridge®																
P.1020FB	3/5 pers.	1 176	168	588	1 526	218	763	1 799	257	899	2 142	306	1 071	2 303	329	1 151
P.1165FB	4/7 pers.	1 519	217	759	2 093	299	1 046	2 289	327	1 144	2 744	392	1 372	2 905	415	1 452
P.1400FB	6/9 pers.	1 897	271	948	2 653	379	1 326	2 933	419	1 466	3 465	495	1 732	3 661	523	1 830
Linszen																
34.9GS	4/6 pers.	1 771	253	885	1 904	272	952	2 135	305	1 067	2 373	339	1 186	2 667	381	1 333

Une semaine = 7 jours

Lorsque le séjour chevauche deux périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de jours dans chaque période

Prix de location en euro

Nos suppléments et extras

LES TARIFS NE COMPRENNENT PAS

- Le carburant (gazole) se paye à la base lors du retour selon le nombre d'heures de fonctionnement du moteur (forfait horaire ; voir « consommation diesel horaire » par bateau). Pour les Pénichettes® équipées d'un chauffage central au gazole (ex. Flying Bridge) le prix varie selon la saison et la consommation. Une avance sur cette consommation sera demandée le jour du départ et déduite du montant final au retour.
- La carte-guide de navigation, riche en informations diverses et bien pratique pour la préparation de votre croisière (voir bon de réservation).
- Le plan d'annulation non obligatoire (4% du séjour ; voir conditions générales).

CONSUMMATION DIESEL HORAIRE

Pénichettes Classique®		Pénichettes Flying Bridge®	
P.935 / P.935W	3,0 l / h	P.1020FB / P.1022FB	3,8 l / h
P.1107W	3,5 l / h	P.1165FB	4,0 l / h
P.1106FB	3,5 l / h	P.1180FB	4,2 l / h
Pénichettes Terrasse®		Europa	
P.1120R	4,0 l / h	P.1400FB	4,8 l / h
P.1260R	4,5 l / h	P.1500FB	5,1 l / h
P.1500R	5,0 l / h	E.400	4,8 l / h
Linssen		E.600	4,8 l / h
34.9GS	5,0 l / h	E.700	5,0 l / h
Pénichettes Évolution®			
P.950E	3,0 l / h		

SUPPLÉMENT CROISIÈRE ALLER SIMPLE

- 130€ pour tous nos bateaux
- Ce supplément ne concerne pas le rapatriement de l'équipage.

LES SERVICES OPTIONNELS À RÉGLER AVANT LE DÉPART

Exemple de tarifs pour une semaine : voir détails dans le Livre du Capitaine.

- Location vélo tout chemin : 40 € • Mini-vélo enfant : 20 € (Tarif dégressif selon durée du séjour)
- Forfait ménage fin de séjour : de 70 € à 100 € selon le bateau
- Animal à bord : forfait 35 € par animal / séjour
- Parking clos : de 35 € à 49 € selon les bases et les pays
- Transferts entre aéroport ou gare et la base
- Convoiyage de véhicule en cas d'aller simple

LE FORFAIT SÉRÉNITÉ

Ce forfait est disponible dans tous les pays.

Forfait rachat de caution + gazole* + forfait ménage + 1 vélo**

TYPE DE BATEAU DURÉE DE SÉJOUR		P.935 P.935W	P.1107W P.1106FB	P.950E	P.1020FB P.1022FB	P.1120R	P.1260R	P.1500R	P.1160FB P.1165FB	P.1180FB	P.1400FB	P.1500FB	E.400 E.600	E.700	Linssen	New Con Fly
1 semaine ou plus	par semaine	315 €	348 €	380 €	380 €	389 €	435 €	472 €	411 €	421 €	462 €	499 €	480 €	494 €	490 €	350 €
	par jour supp.	35 €	39 €	42 €	42 €	43 €	48 €	52 €	46 €	47 €	51 €	55 €	53 €	55 €	54 €	40 €
2-5 jours	Week-end	170 €	188 €	205 €	205 €	210 €	235 €	255 €	222 €	227 €	250 €	269 €	259 €	267 €	264 €	-
	Mini semaine	227 €	250 €	273 €	273 €	280 €	313 €	340 €	296 €	303 €	333 €	359 €	346 €	356 €	353 €	-
	Jour supp.	45 €	50 €	54 €	54 €	56 €	62 €	67 €	59 €	60 €	66 €	71 €	69 €	71 €	70 €	-

*Moteur et chauffage **En Italie : uniquement pour les séjours d'une semaine et plus ; le vélo n'est pas compris

CAUTION/RACHAT DE CAUTION

Une caution est exigée le jour du départ. Elle est restituée au retour après vérification du bateau et de l'inventaire (voir conditions générales). Si vous le souhaitez, une formule de rachat de caution, expliquée dans le Livre du Capitaine, vous sera proposée le jour de votre départ.

	Caution	Rachat de caution	
		2-9-jours	10 jours et +
Pénichettes Classique®			
P.935 / P.935W	1 500 €	85 €	110 €
P.1107W	1 500 €	90 €	120 €
P.1106FB	1 500 €	90 €	120 €
Pénichettes Terrasse®			
P.1120R	1 500 €	100 €	130 €
P.1260R	1 500 €	115 €	150 €
P.1500R	2 000 €	130 €	170 €
Pénichettes Évolution®			
P.950E	1 500 €	100 €	130 €
Pénichettes Flying Bridge®			
P.1020FB / P.1022FB	1 500 €	100 €	130 €
P.1165FB	1 500 €	115 €	150 €
P.1180FB	1 500 €	115 €	150 €
P.1400FB	2 000 €	130 €	170 €
P.1500FB	2 000 €	150 €	195 €
Europa			
E.400	2 000 €	150 €	195 €
E.600	2 000 €	150 €	195 €
E.700	2 000 €	150 €	195 €
Linssen			
34.9GS	2 000 €	150 €	195 €
	Caution	Rachat de caution	
		Jusqu'à 7 jours	Jour supp.
New Con Fly			
	950 €	95 €	6 €



5 Informations pratiques

RÉSERVATION

Pour connaître les disponibilités d'un séjour, poser une option ou réserver votre voyage, vous pouvez nous contacter par courriel, par téléphone ou vous rendre directement sur notre site Internet. Il vous est également possible de nous retourner le bon de réservation que vous trouverez à la fin de ce document.

PAIEMENT

Un acompte de 40% est dû à la réservation. Différentes modalités de paiement vous sont offertes. Le solde du séjour est dû un mois avant le départ. La facture est adressée 6 semaines avant le départ. En cas de réservation à moins de 6 semaines du départ, la totalité du montant vous sera exigée.

VOS DOCUMENTS DE VOYAGE

Dès la confirmation de votre séjour, nous vous adresserons vos documents de voyage. Le plus important est le Livre du Capitaine qui contient toutes les informations indispensables à votre croisière ainsi que l'inventaire de votre bateau. Si vous l'avez commandée, vous recevrez également la carte de navigation. Celle-ci vous permettra de préparer au mieux votre voyage.

CALENDRIER DES PÉRIODES 2018

MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE		
1	J		1	D		1	M		1	V	C22	1	D		1	M		1	S		1	L		1	J	A44
2	V	9	2	L		2	M		2	S		2	L		2	J	E31	2	D		2	M		2	V	
3	S		3	M		3	J	B18	3	D		3	M		3	V		3	L		3	M		3	S	
4	D		4	M	A14	4	V		4	L		4	M		4	S		4	M		4	J	B40	4	D	
5	L		5	J		5	S		5	M		5	J	D27	5	D		5	M		5	V		5	L	
6	M		6	V		6	D		6	M		6	V		6	L		6	J		6	S		6	M	
7	M		7	S		7	L		7	J	C23	7	S		7	M		7	V	C36	7	D		7	M	
8	J		8	D		8	M		8	V		8	D		8	M		8	S		8	M		8	J	
9	V	10	9	L		9	M		9	S		9	L		9	J	E32	9	J		9	D		9	V	
10	S		10	M		10	J	B19	10	D		10	M		10	V		10	L		10	M		10	S	
11	D		11	M		11	V		11	L		11	M		11	S		11	M		11	J	B41	11	D	
12	L		12	J	A15	12	S		12	M		12	J	D28	12	D		12	M		12	V		12	L	
13	M		13	V		13	D		13	M		13	V		13	L		13	J	C37	13	S		13	M	
14	M		14	S		14	L		14	J	C24	14	S		14	M		14	V		14	D		14	M	
15	J	11	15	D		15	M		15	V		15	D		15	M		15	S		15	L		15	J	
16	V		16	L		16	M		16	S		16	L		16	J	E33	16	D		16	M		16	V	
17	S		17	M		17	J	B20	17	D		17	M		17	V		17	L		17	M		17	S	
18	D		18	M		18	V		18	L		18	M		18	S		18	M		18	J	A42	18	D	
19	L		19	J	A16	19	S		19	M		19	J	E29	19	D		19	M		19	V		19	L	
20	M		20	V		20	D		20	M		20	V		20	L		20	J	B38	20	S		20	M	
21	M		21	S		21	L		21	J	C25	21	S		21	M		21	V		21	D		21	M	
22	J	A12	22	D		22	M		22	V		22	D		22	M		22	M		22	S		22	J	
23	V		23	L		23	M		23	S		23	L		23	J	D34	23	J		23	M		23	V	
24	S		24	M		24	J	C21	24	D		24	M		24	V		24	L		24	M		24	S	
25	D		25	M		25	V		25	L		25	M		25	S		25	M		25	J	A43	25	D	
26	L		26	J		26	S		26	M		26	J	E30	26	D		26	M		26	V		26	L	
27	M		27	V		27	D		27	M		27	V		27	L		27	J	B39	27	S		27	M	
28	M		28	S		28	L		28	J	D26	28	S		28	M		28	V		28	D		28	M	
29	J	A13	29	D		29	M		29	V		29	D		29	M		29	S		29	S		29	J	
30	V		30	L		30	M		30	S		30	L		30	J	D35	30	J		30	M		30	V	
31	S		31	J		31	J		31	M		31	M		31	V		31	D		31	M		31	S	

CALENDRIER DES WEEK-END PROLONGÉS

	5 jours	4 jours	3 jours	Période
Week-end de PÂQUES	Du mercredi 28 mars au lundi 2 avril (18h)	Du jeudi 29 mars au lundi 2 avril (18h)	Du vendredi 30 mars au lundi 2 avril (18h)	A
Week-end du 1 ^{er} MAI	Du mercredi 25 avril au mardi 1er mai (9h)	Du jeudi 26 avril au mardi 1er mai (9h)	Du vendredi 27 avril au mardi 1er mai (9h)	B
Week-end de 8 MAI	Du jeudi 3 mai au mardi 8 mai (18h)	Du vendredi 4 mai au mardi 8 mai (18h)		B
Week-end de L'ASCENSION	Du mardi 8 mai au dimanche 13 mai (18h)	Du mercredi 9 mai au dimanche 13 mai (18h)	Du jeudi 10 mai au dimanche 13 mai (18h)	B
Week-end de la PENTECÔTE	Du mercredi 16 mai au lundi 21 mai (18h)	Du jeudi 17 mai au lundi 21 mai (18h)	Du vendredi 18 mai au lundi 21 mai (18h)	B - C
Week-end de la FÊTE-DIEU	Du mardi 29 mai au dimanche 3 juin (18h)	Du mercredi 30 mai au dimanche 3 juin (18h)	Du jeudi 31 mai au dimanche 3 juin (18h)	C

Conditions Générales

établies et éditées en juillet 2017

RÉSERVATION

La réservation est effective à réception du bon de réservation dûment complété et signé. Le contrat de réservation comprend les présentes conditions générales et les conditions particulières exprimées dans le bon de réservation. Toute altération des conditions générales doit faire l'objet d'un accord écrit du loueur.

APTITUDE

Le conducteur doit être majeur. Il est tenu responsable du bateau et des matériels qui lui sont confiés, de son équipage ou de toute personne embarquée. Au cas où le conducteur ne serait pas apte à assumer cette responsabilité, le loueur se réserve le droit soit de proposer un séjour à quai ou de limiter la zone de navigation pendant tout ou partie de la durée de la location, soit de refuser la prise en charge du bateau aux torts exclusifs du conducteur. Le locataire répondra seul, à l'égard des autorités quelles qu'elles soient, des poursuites, amendes et confiscations. En cas de saisie du bateau loué, sans confiscation, le locataire sera tenu de verser au loueur une indemnité contractuelle d'immobilisation correspondant au tarif de location en vigueur.

ASSURANCES

Le bateau est assuré notamment pour les dommages accidentels, le recours des tiers du fait du bateau, la pollution accidentelle ; en cas de sinistre, le conducteur reste responsable pécuniairement à concurrence du montant de la caution, sauf déchéance ou exclusions ci-après où il reste redevable de la réparation totale des préjudices. Les amendes et sanctions pénales sont toujours exclues des garanties d'assurance. Le conducteur et toutes personnes à bord, leurs effets personnels ainsi que leur propre responsabilité civile ne sont pas couverts par cette assurance ; le conducteur et son équipage peuvent contracter des assurances individuelles à leur bénéfice et à leurs frais pour couvrir ces risques. La casse ou la perte de matériels et/ou équipements, le mauvais entretien du bateau, ne sont pas couverts par cette assurance.

Exclusions :

Les dommages, pertes, recours de tiers et dépenses résultant de faute intentionnelle ou inexcusable, manquement délibéré aux règles de sécurité ou de navigation, violation des arrêts ou restrictions de navigation, remorquage, faits de tout membre de l'équipage à terre, utilisation délictueuse du bateau, ses équipements ou annexes, conduite en état d'ivresse, sous l'emprise de produits stupéfiants ou substances, même médicamenteuses, affectant la conscience ou la capacité à réagir, utilisation du bateau à d'autres fins que sa destination d'agrément personnel, dépassement du nombre de passagers autorisé par le loueur, navigation hors des zones autorisées, de nuit, ou encore par vent supérieur à 3 Beaufort, déclarations mensongères, ainsi que tous actes malveillants commis avec la complicité de toute personne embarquée.

CAUTION – AVANCE CARBURANT

La caution devra être déposée le jour du départ avant l'embarquement et sera restituée à la fin de la croisière si le bateau et tout son armement sont ramenés en bon état d'entretien, aux heures et lieux convenus, que le bateau n'a ni subi ni causé à un tiers de dommage, que toutes les sommes dues au titre du séjour ou services sont effectivement encaissées. Ce dépôt garantit le paiement des frais occasionnés par : les dommages accidentels causés ou subis par le bateau, ses équipements ou annexes, la casse ou perte de matériels ou équipements, le mauvais entretien du bateau et ses équipements ou annexes durant la croisière, l'abandon ou le retour tardif du bateau. Par dérogation expresse et hors déchéance ou exclusions indiquées aux ASSURANCES, si le conducteur a souscrit à l'option RACHAT DE CAUTION, le loueur renonce à réclamer le paiement de la caution en cas de dommage accidentel occasionné au bateau, à des ouvrages ou à des tiers du fait du bateau. Cette disposition s'applique seulement si le conducteur n'a commis aucune faute intentionnelle ou inexcusable, aucun manquement en matière de sécurité, s'est conformé aux règles de navigation (particulièrement en cas d'échouement, dommages aux superstructures et accastillages lors d'une collision avec un ouvrage), a respecté les informations dans les documents remis par le loueur, et celles divulguées par la base de départ relatives à sa croisière et à la conduite du bateau. Le conducteur s'engage à informer le loueur et reste responsable des casses ou pertes d'éléments constituant l'armement du bateau, dont l'absence ou la dégradation constatée à l'inventaire du retour ne pourrait donner lieu à déclaration de sinistre ni être couverte par la caution

déposée au moment de la prise en charge du bateau, et s'oblige à en régler le coût de remplacement ou remise en état à première demande du loueur. Une avance sur carburant sera également à déposer le jour du départ et sera déduite du montant réellement dû selon horamètres.

ACCIDENT

Le conducteur doit signaler tout accident, immédiatement par téléphone au loueur qui lui indiquera la marche à suivre, le conducteur ne devra en aucun cas faire réparer le bateau sans avoir obtenu l'accord du loueur. En outre le conducteur s'engage à remplir et signer les formulaires de déclaration de sinistre, à obtenir la signature des éventuels tiers et témoins. Le conducteur, cause ou victime d'un accident, ne pourra réclamer aucune indemnité au cas où sa croisière s'en trouve compromise. Le conducteur reste dans tous les cas personnellement et entièrement responsable des conséquences d'un accident dont l'origine relève d'une exclusion mentionnée au paragraphe ASSURANCES ou pour lequel la responsabilité civile ou pénale d'un membre de l'équipage est recherchée sans mise en cause du bateau ou ses équipements.

PLAN D'ANNULATION DE RESERVATION

Il doit être souscrit au moins 10 semaines avant le départ et garantit le remboursement des sommes dues au loueur en application de l'article «annulation de réservation». Ce plan n'est valable qu'en cas d'annulation du séjour avant le départ pour l'un des événements suivants survenu postérieurement à la date de réservation et atteignant uniquement tout membre de l'équipage mentionné au « bon de réservation » : maladie ou accident grave, décès de lui-même, son conjoint, ascendant / descendant / collatéral direct, dommages graves à la résidence principale, licenciement économique, mutation professionnelle permanente, convocation devant un tribunal en tant que juré ou témoin. Sont toujours exclus les événements résultant d'actes intentionnels, la grossesse ou son interruption volontaire, l'accouchement et ses suites normales, les accidents résultant de la pratique de tout sport à titre professionnel, toxicomanie, alcoolisme et leurs conséquences. Le loueur se réserve le droit de demander toute pièce justificative relative à l'événement invoqué. Les frais de dossier (150 €) et le montant du plan d'annulation ne sont pas remboursables.

ANNULATION DE RÉSERVATION

Notifiée par le locataire

Quelle qu'en soit la raison, si le locataire ou le conducteur n'a pas souscrit le plan d'annulation de réservation, le loueur facturera les frais suivants :

- Plus de 10 semaines avant le départ : les frais de dossier (150 €).
- Entre 8 et 10 semaines avant le départ : 15 % du montant de la location avec un minimum de 150 €.
- Entre 6 et 8 semaines avant le départ : 40 % du montant de la location avec un minimum de 150 €.
- Moins de 6 semaines avant le départ : 100 % du montant de la location.

Notifiée par le loueur

Si, par suite de circonstances imprévisibles ou de force majeure, le loueur ne peut mettre à la disposition du locataire ou le conducteur le bateau réservé, le loueur s'oblige à mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour procurer un bateau de remplacement de confort et capacité comparables à celui initialement retenu. En cas d'impossibilité, le loueur remboursera sans délai au locataire ou le conducteur le montant de la location versé à l'exclusion de toute autre indemnité.

MODIFICATION DE LA RESERVATION

Toute modification de la réservation par le locataire (bateau, région/pays, dates de croisière, base de départ ou de retour) à compter de la date de confirmation et jusqu'à 8 semaines avant la date de départ, entraînera la facturation par modification de 50 pour frais de dossier. Entre 8 semaines avant le départ et le jour de départ, toute modification sera soumise à l'accord du loueur.

PRISE EN CHARGE DU BATEAU

Le bateau est mis à la disposition du conducteur après l'accomplissement des formalités suivantes : versement de la caution et avance carburant, paiement des sommes restant dues, signature du contrat de location et, pour la France établissement de la carte de plaisance, vérification de l'inventaire. Le conducteur recevra toutes informations théoriques et pratiques nécessaires au bon déroulement de sa croisière. Le lieu d'embarquement peut se faire d'une autre base en cas d'événement rendant l'embarquement impossible du lieu prévu sans que cela soit une

cause d'annulation de croisière. Le conducteur peut légitimement refuser le bateau proposé à son embarquement s'il ne correspond pas au modèle réservé, sauf accord préalable entre les parties, si les équipements indispensables au bon déroulement de la croisière ne sont pas en état de fonctionnement ou si l'état de propreté et de rangement du bateau n'est pas conforme à ce qu'il est en droit d'attendre au regard des usages loyaux et constants de la profession.

CROISIÈRE ALLER SIMPLE D'UNE BASE A L'AUTRE

Même acceptée par le loueur, cette prestation n'est jamais garantie du fait des aléas pouvant affecter le déroulement. Le loueur peut donc, pour motif légitime et sans que cela entraîne l'annulation de la réservation, changer le sens de la croisière aller simple ou, moyennant le remboursement du supplément aller simple, imposer au locataire un trajet aller-retour. Il est indispensable de se mettre en relation avec le service réservation 48 heures avant l'embarquement pour confirmation du sens.

RESTITUTION DU BATEAU

Le bateau doit être restitué au lieu, date et heure contractuellement fixés, sauf événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté du conducteur. Le bateau est restitué au loueur dans l'état où il l'a confié, l'inventaire/état des lieux établi au départ faisant foi le cas échéant, et en bon état de propreté. Le loueur se réserve le droit de facturer au conducteur ou au locataire toutes dépenses entraînées par un retour tardif ou l'abandon d'un bateau durant la croisière.

UTILISATION DU BATEAU PAR LE CONDUCTEUR

Le conducteur doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale, ainsi qu'aux instructions dispensées par le loueur et les autorités fluviales. Le conducteur doit exercer la navigation dans les secteurs autorisés par le loueur. Il s'interdit de pratiquer la navigation après la tombée de la nuit, le remorquage, la sous-location ou le prêt du bateau. Le conducteur s'interdit d'embarquer à bord plus de personnes que le nombre autorisé.

IMPRATICABILITE DE LA VOIE D'EAU RESTRICTION A LA NAVIGATION

Le loueur ne saurait être tenu, ni responsable, ni à indemnisation, en cas d'interruption ou de limitation de la croisière selon le trajet prévu au contrat, provenant de fermeture de voies navigables pour des motifs techniques ou raisons de police administrative, grèves, inondation ou sécheresse et autres intempéries, ainsi que de toute autre circonstance indépendante de sa volonté. Dans ces conditions, le loueur peut modifier les lieux et dates de départ ou retour de croisière, sur un bateau équivalent ou de taille supérieure. Si ces mêmes événements rendent la totalité de la croisière impossible, les sommes versées seront à valoir pour un voyage ultérieur à convenir entre les parties, le loueur n'étant pas tenu à remboursement. Toute interruption temporaire de la croisière n'ouvre pas droit à indemnisation.

PANNES

Le loueur s'oblige à assurer dans les meilleurs délais, loyalement et dans les règles de l'art, un service d'assistance en cas de panne ou d'avarie durant les heures ouvrables, 7j/7 ; ce service est gratuit sauf comportement fautif du conducteur.

Panne non imputable au conducteur

Si l'immobilisation due à la panne excède une durée de 24 h, le loueur remboursera au conducteur ou locataire, au prorata du temps de location non accompli, le montant de la location à l'exclusion de toute autre indemnité. La durée d'immobilisation est décomptée du moment où le conducteur a prévenu le loueur de l'existence de la panne. Le conducteur s'abstiendra de toute initiative qui ne serait pas commandée par la nécessité ou l'urgence.

Panne imputable au conducteur

Si la panne ou l'immobilisation du bateau est imputable au conducteur, celui-ci n'a droit à aucun dédommagement pour la privation de jouissance ; le loueur sera alors en droit de lui facturer les frais exposés pour les réparations.

LOI APPLICABLE - DIVERS

Le présent contrat est régi par le droit du pays d'exécution de la prestation et dans la langue officielle de ce pays, les tribunaux du ressort du siège du loueur étant seuls compétents. Toute réclamation afférente à la croisière devra être portée à la connaissance du loueur au plus tard dans les 30 jours suivant la fin du séjour.